

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/50

18 mai 1998

(98-1990)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

INDONÉSIE

Déclaration distribuée par S.E. M. Mohammad Hasan
Ministre de l'industrie et du commerce

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer notre profonde gratitude au gouvernement et à la population suisses pour leur accueil chaleureux, et notre sincère reconnaissance au Directeur général de l'OMC, M. Renato Ruggiero, et à ses collaborateurs compétents du Secrétariat pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée dans la préparation de cette Conférence. J'aimerais également féliciter le Conseil général qui, sous la présidence de M. l'Ambassadeur John Weekes, a déployé des efforts constants pour jeter les bases de nos travaux.

Nous nous réunissons ici avant tout pour commémorer le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral qui, dans la seconde moitié de ce siècle, a joué un rôle fondamental dans l'expansion du commerce international et a été si bénéfique à l'économie mondiale. En effet, depuis sa création à La Havane en 1948, le système commercial multilatéral a parcouru un long chemin. Grâce à huit séries de négociations globales et à d'innombrables améliorations spécifiques, il a réussi à s'adapter et à se développer en tenant compte de l'évolution de la situation économique mondiale. Aujourd'hui, tout en continuant de poursuivre ses objectifs premiers, à savoir relever les niveaux de vie, garantir le plein emploi et accroître la production et les échanges de marchandises, le système devrait également favoriser, entre autres choses, la croissance économique soutenue et le développement durable, en particulier dans les pays en développement.

Pour sa part, l'Indonésie a toujours été profondément attachée au système commercial multilatéral. Au cours des 30 dernières années, que nous avons consacrées à notre développement économique, nous avons fait tout notre possible pour toujours nous adapter à l'évolution du système commercial multilatéral et y intégrer notre économie, tout en travaillant à son perfectionnement. A l'occasion de ce cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral, il serait opportun que nous réaffirmions notre volonté de renforcer le système et de le rendre encore plus ouvert et efficace, mais aussi plus juste et plus équitable.

Comme convenu, nous renforcerons la portée de cette commémoration en dressant le bilan du système commercial multilatéral. Nous demeurons préoccupés par le fait que, quatre ans après Marrakech et 18 mois après Singapour, la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay n'a pas encore satisfait pleinement nos attentes, et que bon nombre des objectifs qu'ils contiennent n'ont pas été atteints. Il apparaît donc clairement que la question de la mise en oeuvre est loin d'être simple et facile à régler. Un des problèmes qui subsistent est le manque de compétences techniques qui empêche les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de se conformer à certaines de leurs obligations. A cet égard, nous apprécions les efforts déployés à ce jour mais nous demandons instamment à l'OMC de fournir à ces pays l'assistance technique dont ils ont besoin. Par ailleurs nous ne sommes pas satisfaits des progrès réalisés dans l'application des dispositions relatives au traitement spécial et différencié prévu pour les pays en développement. Par conséquent, nous invitons les Membres

à renouveler leur engagement de mettre en oeuvre ces dispositions fondamentales et à prendre des mesures concrètes à cette fin.

Un problème non moins important en matière de mise en oeuvre touche aux mesures qui sont prises par certains Membres et qui, si elles ne sont pas contraires à la lettre, le sont indubitablement à l'esprit des Accords. A titre d'exemple, nous pouvons citer les mesures de sauvegarde transitoires, les règles d'origine unilatérales et le report de la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements qui a retardé la concrétisation des avantages dudit accord pour les exportateurs. Par conséquent, les pays développés importateurs devraient respecter fidèlement l'esprit de l'Accord qui prévoit que tout le secteur des textiles et des vêtements doit être intégré dans le système. Le recours abusif aux dispositions antidumping est une autre illustration du problème relatif à la mise en oeuvre, problème qu'il conviendrait de résoudre rapidement. Par conséquent, les Membres de l'OMC devraient affirmer leur volonté politique de se conformer non seulement à la lettre mais également à l'esprit des Accords du Cycle d'Uruguay. L'imposition de mesures commerciales discriminatoires et l'application extraterritoriale d'une législation nationale à d'autres pays constituent des exemples encore plus flagrants de la violation des Accords. Ces pratiques doivent être purement et simplement rejetées.

Nous savons bien que, comme par le passé, le système commercial multilatéral doit suivre l'évolution de l'économie mondiale. Toutefois, étant donné que des questions importantes ont été laissées en suspens à l'issue des négociations du Cycle d'Uruguay, nous devrions, au cours des prochaines années, concentrer nos efforts sur les activités inscrites au programme incorporé et résister à la tentation d'engager des négociations globales dans de nouveaux secteurs. Cela ne signifie pas que l'Indonésie ne souhaite pas que l'OMC aille de l'avant. En fait, nous sommes toujours favorables à la mise en oeuvre des décisions ministérielles prises à Singapour, qui visent à faire mieux connaître certaines questions nouvelles et à instaurer une confiance mutuelle en la matière. Nous sommes même encouragés par les progrès réalisés à ce jour. Mais nous demeurons convaincus que les résultats de ces activités ne devraient pas préjuger des travaux futurs sur ces questions.

Un des objectifs que nous n'avons pas atteints consiste à rendre le système commercial multilatéral vraiment universel. Cela étant et par principe, l'Indonésie a toujours apporté son soutien aux pays qui souhaitaient devenir parties aux Accords de l'OMC. Par ailleurs, nous sommes d'avis qu'il ne faudrait pas demander aux pays en voie d'accession de souscrire des engagements d'un niveau supérieur à ceux qui ont été pris par les pays ayant accédé à l'Organisation avant eux. Nous espérons que tous les processus d'accession en cours pourront être achevés dès que possible.

L'Indonésie est résolument attachée au système commercial multilatéral et est tout à fait favorable à ce qu'il devienne universel, mais elle reconnaît également le rôle essentiel des arrangements commerciaux régionaux. Notre position est que les deux ne s'excluent pas l'un l'autre et devraient être complémentaires. En fait, les arrangements commerciaux régionaux pourraient constituer les soubassements utiles d'un système commercial multilatéral solide. Cette complémentarité présuppose que les arrangements commerciaux régionaux doivent être pleinement conformes aux principes et règles régissant le système commercial multilatéral et respectent le postulat fondamental d'un régionalisme ouvert, afin que les autres pays puissent également en tirer parti. Parallèlement, le système commercial multilatéral pourrait aussi profiter des résultats positifs obtenus dans le cadre des arrangements commerciaux régionaux.

La présente Conférence a lieu avec, en toile de fond, la crise financière en Asie, ses graves conséquences dans d'autres secteurs et ses multiples répercussions dans d'autres régions. Paradoxalement, tous les pays touchés étaient des pays dynamiques qui appliquaient des politiques d'ouverture économique et de libéralisation du commerce et de l'investissement. Dans ce contexte, bien qu'il ne soit pas à l'origine de la crise, le commerce devrait être un élément fondamental de la solution qui y sera apportée, grâce à la libéralisation constante des échanges par tous. De leur côté,

en procédant à un ajustement structurel radical dont le coût social est souvent considérable, les pays touchés, dont l'Indonésie, continuent résolument de libéraliser leurs échanges. Afin que le commerce soit un facteur réellement efficace de la solution à la crise, nous espérons que tous les partenaires commerciaux élargiront aussi l'accès aux marchés pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays touchés. En outre, il devient maintenant urgent que chacun de nous comprenne mieux les rapports qui existent entre le commerce et la stabilité financière et monétaire internationale.

Cela fait quelque temps déjà que nous suivons le phénomène de la mondialisation et il est temps pour nous d'en tirer la leçon suivante: source à la fois de possibilités et de défis, d'avantages et de risques, la mondialisation est fondamentalement une force aveugle qui ne fait pas de distinction entre les forts et les faibles. Par conséquent, le commerce, qui peut être un instrument efficace de gestion de la mondialisation, doit contribuer à en minimiser les effets négatifs et à en exploiter les avantages, lesquels doivent être répartis équitablement entre tous. Il s'agit là du défi le plus important que l'OMC devra relever à l'avenir.
